

Le Président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2022_939

EAM FAM Bordeneuve à SAINT ETIENNE DE TULMONT Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2022

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice de EAM FAM Bordeneuve ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 28 avril 2022;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de EAM FAM Bordeneuve à SAINT ETIENNE DE TULMONT sont autorisées pour l'exercice 2022 à :

Total Hébergement retenu	1 459 252,86 €
- dont forfait Soins (hors taux d'actualisation et mesures nouvelles)	837 036,42 €
Total Hébergement + Soins (hors taux d'actualisation et mesures nouvelles Soins)	2 310 304,98 €

ARTICLE 2:

Le prix de journée applicable à la partie Hébergement de EAM FAM Bordeneuve à SAINT ETIENNE DE TULMONT est fixé à compter du 1^{er} juin 2022 à :

130,93 €

ARTICLE 3:

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 3:

Le directeur général des services du Département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et la directrice de EAM FAM Bordeneuve sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Le Président,

Montauban, le 13 MAI 2022

Michel WEILL